

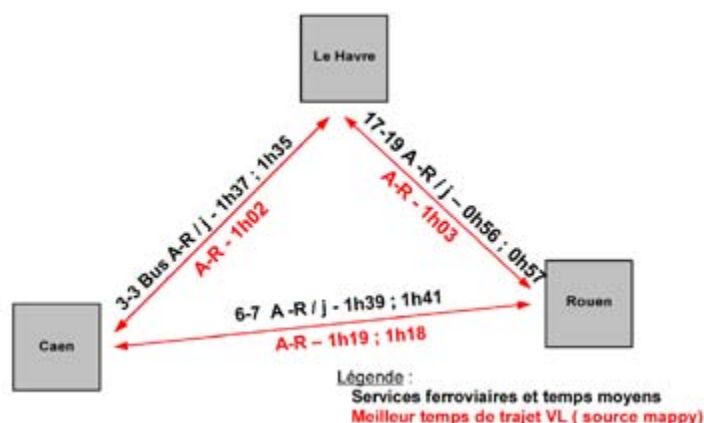
Comment les trois agglomérations de Caen, Rouen et Le Havre s'inscrivent-elles dans une logique coordonnée de développement de la métropole normande ?

Q8

Les temps de trajet entre les trois agglomération de Caen, Rouen et Le Havre n'ont que très peu évolué depuis 2009, entre 1h00 et 1h20 de trajet pour aller de l'une à l'autre. Pour ce qui est des liaisons (ferroviaires ou routières) avec Paris et les autres grandes villes françaises, il en est de même, avec des ralentissements à noter sur la ligne Le Havre-Rouen-Paris, dus aux travaux de modernisation des voies. Les fréquences des liaisons se maintiennent depuis 2009 à ordres de grandeurs équivalents.

Évolution de l'accessibilité des trois grandes agglomérations normandes

Fréquence en nombre de trains (ou de bus s'il n'y a pas de trains) par jour et temps d'accès moyen entre Le Havre, Caen et Rouen, en 2013
(jour de référence : 13 mai 2014, à cette date le service est identique à celui de l'automne 2013)



Fréquence en nombre de trains par jour et temps d'accès moyen entre d'autres agglomérations françaises

Liaisons	Distances	2013	
		Nombre de trains	Temps moyen des trajets
Nancy – Metz	55 km	47	0h44
Metz – Nancy	55 km	44	0h45
Strasbourg – Mulhouse	116 km	35	0h56
Mulhouse – Strasbourg	116 km	34	0h59
Orléans – Tours	116 km	21	1h22
Tours – Orléans	116 km	20	1h18
Le Mans – Nantes	186 km	24	1h25
Nantes – Le Mans	186 km	22	1h27

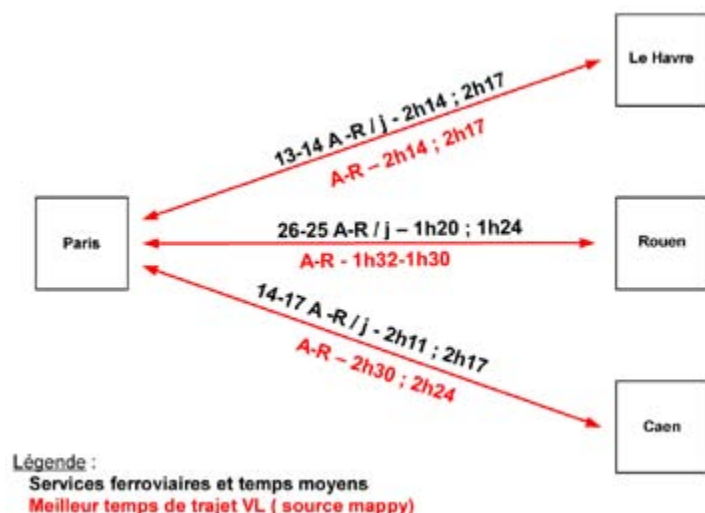
Au niveau des temps de trajets, l'offre entre les agglomérations normandes est quasiment inchangée entre 2013 et 2012 (une liaison en plus entre Le Havre et Rouen, soit un service identique à 2011).

Les différences sur les temps de parcours routiers sont à imputer aux algorithmes de calculs du site mappy.fr et non à des investissements routiers.

L'indicateur n'ayant pas été renseigné en 2009, il est impossible de réaliser une analyse détaillée des évolutions entre 2009 et 2013, Toutefois, si l'on se réfère aux années 2008 (renseignée antérieurement) et 2010, la tendance est à une légère baisse globale du nombre de services reliant les trois agglomérations, et une dégradation des temps de parcours pour les relations avec Caen.

Tout comme entre les trois villes normandes, les liaisons entre les villes d'autres régions connaissent de légères fluctuations en termes d'offre (nombre de liaisons, vitesse commerciale), sans que les ordres de grandeur se trouvent remis en question.

Fréquence en nombre de trains par jour et temps d'accès moyen entre Paris et les trois villes, en 2012 (jour de référence : mardi 11 septembre 2012)



Fréquence en nombre de trains par jour et temps d'accès moyen entre d'autres agglomérations françaises

Liaisons	Distances	2013	
		Nombre de trains	Temps moyen des trajets
Orléans – Paris	131 km	20	1h15
Paris – Orléans	131 km	20	1h18
Amiens – Paris	135 km	24	1h40
Paris – Amiens	135 km	29	1h51
Reims – Paris	152 km	15	1h16
Paris – Reims	152 km	17	1h06
Le Mans – Paris	208 km	18	1h07
Paris – Le Mans	208 km	18	1h06
Tours – Paris	238 km	17	1h27
Paris – Tours	238 km	18	1h26
Dijon – Paris	313 km	17	1h43
Paris – Dijon	313 km	22	1h58

Pour ce qui est des liaisons avec Paris, le nombre de trains reste sensiblement identique entre les trois villes normandes et Paris depuis 2009. Rouen reste la ville la mieux desservie vers et par Paris. Le temps de parcours a, par contre, globalement augmenté, notamment sur la ligne Paris – Rouen – Le Havre : plusieurs minutes (jusqu'à 6 minutes dans certains cas) ont été perdues entre 2010 et 2013 pour les trains les plus rapides. Sur la même période, le temps de parcours moyen pour les services Paris – Le Havre a augmenté de 9 minutes. Ces évolutions sont dues aux travaux de modernisation des voies de la ligne mais également à des contraintes de sécurité durcies pour la circulation des trains à compter de 2013.

Les différences sur les temps de parcours routiers sont à imputer aux algorithmes de calculs du site mappy.fr et non à des investissements routiers.

Évolution de l'emploi « métropolitain »

Les « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) définis par l'Insee est une notion proche d'emplois « stratégiques » utilisée dans l'approche du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire.

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) et la DTA

Compte tenu de la concentration des Cadres dans les agglomérations urbaines (AU) et du poids des trois AU de Caen, Le Havre et Rouen dans la DTA, il était nécessaire d'élargir l'analyse des CFM au sein de la DTA en les comparant aux autres AU. En 2010 un échantillon de 68 AU a été étudié, les 66 contenant plus de 50 000 emplois totaux ainsi que Evreux et Dieppe.

Même si une petite frange à l'est de l'agglomération urbaine de Caen est hors DTA, ce sont les trois AU de Caen, Le Havre et Rouen qui hébergent environ 80 % des cadres des fonctions métropolitaines présents sur le territoire de la DTA. Ces trois aires urbaines, sont pourtant moins dotées en proportion de cadres des fonctions métropolitaines que les aires urbaines de Paris ou du sud de la France.

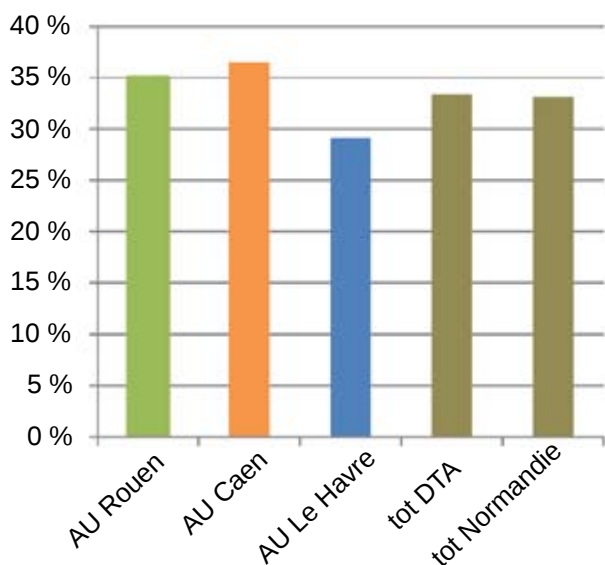
En dehors des trois métropoles normandes, les CFM se retrouvent assez disséminés entre les pôles secondaires (Lisieux, Fécamp, Notre-Dame de Gravenchon...) et le reste du territoire de la DTA.

Nombre et part de cadres dans les agglomérations de Rouen, Caen et le Havre

Agglomération	AU de Rouen	AU de Caen	AU du Havre
Nombre de cadres	37 543	26 904	14 227
Nombre d'actifs	434 005	320 103	231 663
Part des cadres dans les agglomérations	8,65 %	8,40 %	6,14 %

Source : INSEE/recensement 2010 (AU : Aire Urbaine)

Part des emplois publics dans les agglomérations de Rouen, Caen et le Havre



Source : INSEE/CLAP/au 31 décembre 2011

Les emplois publics au sein des 3 grandes agglomérations

La source CLAP donne des chiffres différents sur l'emploi d'autres sources, notamment le recensement. Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- la source observe les effectifs salariés (sont donc exclus les artisans, professions libérales...);
- sont comptés des postes de travail dans un établissement (un salarié pouvant travailler pour 2 établissements sera donc comptés 2 fois);
- certaines emplois ne sont pas comptés (certains établissements de la catégorie « Défense » ou les emplois domestiques ayant un ménage pour employeur).

Le périmètre de la DTA concentre 56 % des emplois publics des régions Haute-Normandie et Basse-Normandie, les trois grandes aires urbaines en concentrant presque la moitié (48 %).

La part de cet emploi public est d'un tiers que ce soit sur le périmètre de la DTA ou celui des 2 régions. Cette proportion est légèrement différente sur les grandes aires urbaines, moindre sur celle du Havre (29 %) marquée par une structure plus productive, mais plus importante dans les deux autres territoires aux fonctions de capitale administrative (35 % à Rouen et 37 % à Caen).

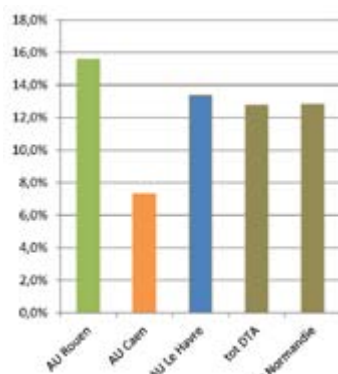
Les cadres des fonctions métropolitaines sur la période 2006-2011

Au sein des trois aires urbaines de la DTA, la part des cadres des fonctions métropolitaines varie entre 6,2 % pour Le Havre et 7,4 % pour Rouen.

Une situation qui a évolué différemment selon les territoires entre 2006 et 2011, Rouen et Le Havre ayant fortement progressé (respectivement +15,6 % et 13,4 %) alors que ces mêmes emplois ont moins progressé sur Caen (+ 7,3 %).

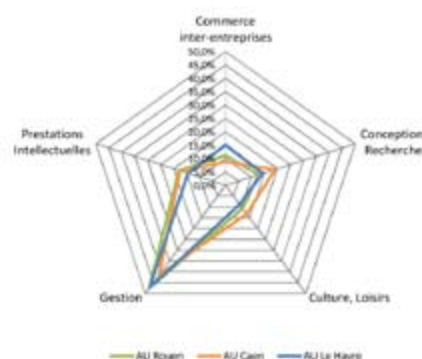
Les spécialisations par territoires présentent quelques particularités. Caen est plus positionnée sur les emplois liés à la conception-recherche ou la culture-loisir, quand Le Havre se spécialise dans le commerce inter-entreprises. Rouen se positionne, quant à elle, sur les prestations intellectuelles (comme Caen) ou la gestion (comme Le Havre).

Évolution des cadres des fonctions métropolitaines entre 2006 et 2011



Source : INSEE/recensement 2011

Typologie des cadres des fonctions métropolitaines en 2011



Les sièges d'entreprise dans les 3 grandes agglomérations

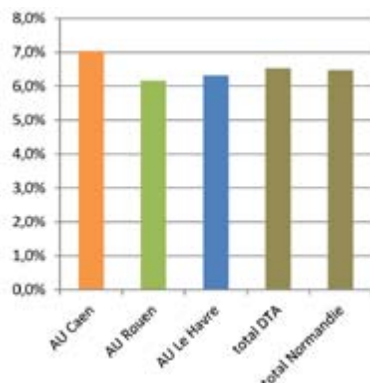
Au sein des trois grandes aires urbaines de la DTA, on dénombre près de 6 000 sièges sociaux hors entreprises n'ayant qu'un seul établissement. Sur ces mêmes territoires, on dénombre environ 92 000 établissements qu'ils aient ou non un lien avec ces sièges sociaux. A l'inverse, on comptabilise un peu plus de 23 000 établissements rattachés à ces sièges sociaux, que ces établissements soient en région ou ailleurs en France.

La part des sièges sociaux rapportée à l'ensemble des établissements du même territoire de référence, est assez stable entre 6 et 7 % (pour Caen).

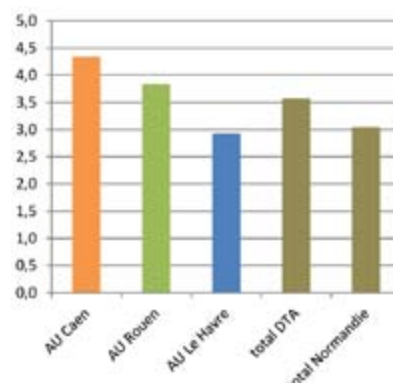
Le ratio de gouvernance (soit le nombre moyen d'établissements dépendant d'un des sièges sociaux) affiche des différences plus marquées. A Caen, un siège social a en moyenne 4,3 établissements (quels que-soient leurs localisations) quand au Havre ce ratio n'est que de 2,9.

AU 2010	Nbre Etabl.	Nbre siège (hors entreprise mono établissement)	Nbre Etabl. (en région ou non) dépendant des sièges
AU Caen	31 544	2 220	9 628
AU Rouen	43 901	2 706	10 388
AU Le Havre	16 495	1 043	3 053
Total DTA	119 106	7 761	27 717
Total Normandie	260 249	16 866	51 248

Part des sièges sociaux en 2011 par rapport à l'ensemble des établissements du territoire



Ratio de gouvernance en 2011
(nombre moyen d'établissement dépendant d'un des sièges)



Sources : INSEE ; Bus Verts ; Site Mappy ; Site DB France ; DREAL HN